GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – **PROJET DE LOI**

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	**Date**	**Heure**	**Numéro**	**Département(s)**
	19.11.2020		**20.203**	**DJSC**
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Bureau du Grand Conseil

Titre : Projet de loi portant modification temporaire de la loi d'organisation du Grand Conseil

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition de la commission…

décrète :

Article premier La loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012, est modifiée comme suit :

Modification temporaire selon la loi du ……...

Article 28, alinéa 2

[2]Les membres suppléants ne peuvent remplacer que les membres du Grand Conseil *(supprimer : de la liste sur laquelle ils sont élus) du parti auquel ils appartiennent.*

Disposition transitoire du …….

L'article 28, alinéa 3, ne s'applique pas à la séance du 1er décembre débutée à 13h30.

Art. 2 [1]La présente loi est soumise au référendum facultatif.

[2]Elle est déclarée urgente conformément à l'article 43 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000, et des articles 315 et 316 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012.

Art. 3 [1]La présente loi entre en vigueur immédiatement et a effet jusqu'au 24 mai 2021.

[2]Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :
Le président, *La secrétaire générale,*

Commentaire du bureau du Grand Conseil :

Cette modification vise à permettre une plus grande souplesse dans la possibilité de se faire suppléer lors des sessions du Grand Conseil, ceci dans le but de pallier les difficultés liées à la crise sanitaire (député-e-s en isolement, en quarantaine ou vulnérables). Les député-e-s d'un district peuvent donc se faire suppléer par des député-e-s suppléant-e-s d'un autre district, pour autant qu'ils/elles soient issu-e-s du même parti.

Demande d'urgence : **OUI**

Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) **:**

Baptiste Hunkeler, président

Autres signataires (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**	**Autres signataires suite** (*prénom, nom*) **:**